Quand M. Drumont aura apporté à l'avocat général, à la composition et au nombre des départements ministériels que pour lui.

Le procès Burdeau - Drumont

DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Deuxième audience

Paris, 15 juin. — M. l'avocat général Crupp se lève et le président donne la parole à M. Drumont.

M. Drumont, du l'organe du ministère public, vous dit que c'est un tragique, qu'il en rassure, je ne le prendrai même pas au sérieux.

Autour du répertoire du Dictionnaire universel de l'injuste et de la diffamation, faux prophète, [illegible] lettres, cet homme a cité le livre qui le mène aux pires [illegible] de la [illegible] de la diffamation.

Cela dit, M. l'avocat général applique à Drumont l'article correctionnelle du délit. Il le fait en des termes sévères.

Puis M. Crupp passe au monde plaisant. Il n'est guère de chrétiens, dit-il, qui, sous la plume de M. Drumont, échappe à cette diffamation. Juif, Napoléon était juif; vous vous [illegible] les jurés, vous êtes des ayrens si vous acquittez, des [illegible] si vous condamnez.

M. Crupp continue, il parle de la plaidoirie de M. Waldeck-Rousseau et des témoigna ge; puis il retrace la vie de M. Burdeau.

Ce vie nous qui vous [illegible] que vous êtes chrétiens ou juifs, monarchistes ou républicains; quelle qu'on vous avez sur la presse, sur la chambre des députés, sur la Banque de France, sur le Crédit foncier. Ce que je sais, c'est que vous êtes des juges.

Vous croyez, M. Drumont, qu'il a fallu corrompre la presse pour obtenir la proposition du privilège de la Banque, mais voyez les chambres de commerce qui ont consultées voyez les toutes approuver cette proposition et faire l'éloge de ce grand et utile établissement. Il avait beaucoup compté sur la déclaration de M. Demachy, mais on a vu la franchise et l'honnêteté de son affirmation.

Je finirai comme j'ai commencé, par le doute.

Vous avez, M. Drumont, enfamé une entreprise odieuse dans laquelle vous succombez.

La calomnie n'a qu'un temps ; vos procédés sont pitoyables et, voyez-vous, en France, ce sont les juges qui condamnent, mais c'est la ridicule qui tue.

L'audience est suspendue à une heure un quart.

Incident

Me de Saint-Auban prie la cour de vouloir bien rappeler divers témoins à la barre. Mais la Cour n'estime pas que ces auditions soient utiles et les refuse.

La défenseur demande alors que M. Drumont prenne le ter la parole.

M. le président. — Me de Saint-Auban, il est naturel que l'avocat du gérant parle d'abord, puisque aux termes de la loi, celui et cet l'auteur principal du délit.

Me de Saint-Auban, après avoir résisté, présente en quelques mots la défense de M. Millot.

Maintenant, lui dit M. le président, présente la défense de M. Drumont.

M. de Saint-Auban : Non, Monsieur le président. Je laisse ce soin à M. Drumont. Quant à moi, je [illegible].

M. le Président : Alors, vous ne prendrez plus la parole. (Rumeurs prolongées.)

M. l'Avocat général : Il n'est personne ici qui voulez croire que nous ne voulons pas que la défense soit libre. Il n's'agit pas d'une question de réglementation de l'audience, et je ne comprends vous ont incident, que vous prévenus et leur défenseur cherchent à exploiter...

M. de Saint-Auban : Monsieur l'avocat général, vous insultez tout le barreau en me personne. (Vives rumeurs).

Diverses voix : Ce n'est pas vrai : pas du tout !

Dans un autre coin de l'audience, on applaudit aux paroles de l'avocat.

M. le Président : Gardes, faites évacuer la salle.

L'audience est suspendue.

L'audience est reprise au bout de quelques minutes.

M. l'avocat général Crupp se lève :

Messieurs les jurés, j'ai dit et j'ai le droit de [illegible] qu'on voulait créer des incidents. Ces incidents, on les a [illegible] la pensée de [illegible] la lumière. L'avocat doit toujours être entendu avant l'accusé. Nous ne défendons ta qu'une tradition d'audience. M. Drumont réclame ses attaques [illegible] : soit ! j'abandonne mon droit, j'abandonne nos usages d'ordre intérieur. Vous [illegible] voire, ici et parler le premier, je l'accepte. Parlez tout de suite, parlez une heure, parlez un jour, parlez huit jours, nous avons ici des juges !

M. le président. — Monsieur Drumont a la parole.

M. Drumont

M. Drumont rappelle la genèse de son article et l'origine de l'accusation qu'il a portée contre M. Burdeau.

Mon ami de Morès, dit-il, m'a parlé un jour des concessions en politique. Et c'est d'après les articles écrits par M. Burdeau dans le *Globe* et les conclusions de son rapport sur le renouvellement du privilège. Il m'a apporté même des [illegible] vivement frappé. Mon [illegible] m'a dit qu'un homme peut changer d'opinion ; mais, si vous m'entendez dire aujourd'hui que M. de Rothschild [illegible] peut-être quelque sociétaire. (Rires).

Je n'écris jamais rien avant de m'être renseigné sur le sujet que je traite. Mon seul tort, c'est de céder à une sorte de gaîté [illegible] et de donner un peu trop vive la touche de couleur. *A ainsi* [illegible] *et* [illegible] *et* [illegible] *et